

*SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)
de droit français*

*OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE*

OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**

Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-directeur général

Monsieur Geoffroy LENOIR

Administrateurs

Monsieur Geoffroy LENOIR

ABEILLE IARD & SANTE, représentée par Monsieur André PETIT

Monsieur Yannick LOPEZ

ABEILLE VIE, représentée par Monsieur Paata GUGULASHVILI

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA CABESSA

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Rendement Europe

Adresse du siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris - France

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (ci-après la « SICAV »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de l'action	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
FR0000097503	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	15,24 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits auprès d'Abeille Vie.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion, sur la période de placement recommandée, supérieure à celle de l'indice JPM GBI Global European Hedge EUR (coupons réinvestis), en investissant principalement sur les marchés de taux de l'EEE et de l'OCDE, dans le cadre d'une gestion dynamique et discrétionnaire.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice JPM GBI Global European Hedge EUR (coupons réinvestis).

Cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux européens, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par la société JP Morgan.

Cet indice est accessible sur le site internet : www.jpmmorgan.com

La SICAV est gérée activement. La composition de la SICAV peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au portefeuille les valeurs jugées, par l'équipe de gestion, en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion.

D'un point de vue quantitatif, les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis. Les vues de marché sont ensuite transcrites en 6 stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité. Chaque moteur de performance est ventilé en stratégies d'investissement élémentaires qui sont quantifiables à la fois en termes de risques et de performances.

D'un point de vue qualitatif, le processus de sélection des titres repose sur :

- Une analyse « crédit » de l'émetteur ;
- Une étude de la structure du titre.

La SICAV respecte les fourchettes d'investissement sur l'actif suivantes :

- Entre 70% et 100% de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- Entre 0% et 10 % de l'actif net dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net de l'Espace Économique Européen et d'autres pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité de la SICAV.

L'exposition de la SICAV au risque de change est comprise entre 0% et 10% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle la SICAV est gérée :	Entre 0 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels la SICAV est investie :	Euro : de 90% à 100% de l'actif net Toute devise hors euro : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par la SICAV :	10% maximum de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels la SICAV est exposée :	Espace Economique Européen et zone OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Autres zones : de 0 à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des actions ou des titres donnant accès, directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Les titres détenus, qui relèveront de toutes tailles de capitalisation, pourront concerner tous les secteurs économiques. Ils seront libellés en toutes devises.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents.

❖ Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'Espace Économique Européen et d'autres pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créances et instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, sera de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variables
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créances négociables
- EMTN non structurées
- Titres participatifs
- Titres subordonnés d'émetteurs publics
- Bons du trésor
- Obligations callables
- Obligations puttables

Les titres détenus seront libellés en euro entre 90% et 100% de l'actif net et en autres devises dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Crédit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés :

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par la SICAV seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Risques principaux :

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. À titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de la SICAV. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment la SICAV aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposé.

Risques en matière de durabilité

La SICAV est exposée à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé de manière accessoire baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié aux pays émergents

La SICAV peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de la SICAV. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions dans un portefeuille obligataire et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Garantie ou protection

La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à deux ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

01/02/2024 :

- Mise à jour des Statuts (« Gates »).

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2024.

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Le marché des taux a connu deux grandes phases en 2024 avec un premier semestre marqué par des chiffres économiques et d'inflation plus importants qu'attendus notamment aux Etats-Unis où l'économie a mis du temps à refroidir. Les taux en zone euro ont suivi les taux américains sur cette période avec le taux 10 ans allemand augmentant de 0.60% de janvier à juin.

Puis durant l'été, les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis sont enfin sortis en dessous des attentes pointant un ralentissement des créations d'emploi et d'une montée du taux de chômage (même si ce dernier reste sur des niveaux historiquement bas). Au même moment, l'inflation en zone euro a fortement baissé permettant à la Banque Centrale Européenne (BCE) d'entamer son cycle de baisse de taux en juin. La Réserve fédérale (Fed) suivra 3 mois plus tard avec une première baisse agressive (0.50%) de son taux directeur. Dans ce contexte les taux longs ont fortement baissé terminant autour des 2% en septembre.

Dans le portefeuille nous avons progressivement augmenté la sensibilité aux taux d'intérêt durant le premier semestre de l'année à mesure que ces derniers augmentaient en privilégiant les maturités inférieures à 7 ans. Nous avons ensuite coupé notre sur-sensibilité en août en allant même à temporairement implémenter une position de sous-sensibilité aux taux, la baisse de l'été nous paraissant trop importante. Nous avons également profité de la baisse des anticipations d'inflation durant l'été pour ajouter des stratégies receveuses d'inflation qui devrait protéger le portefeuille si les banques centrales baissent leur taux trop rapidement sans permettre ainsi à l'inflation d'atteindre la cible des 2%.

Côté pays, nous avons une préférence pour la France qui bénéficie aujourd'hui de valorisations attractives depuis le début de la crise politique qu'elle traverse (et dont le risque de dégradation est selon nous déjà dans les prix de marché) ainsi que l'Espagne dont la dynamique économique et fiscal est favorable.

Performances

Sur la période, la performance de la SICAV a été de 8,46% contre 8,60% pour son indice de référence (JPM GBI Global European Hedge EUR)

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE ACTION C/D	FR0000097503	29/09/2023	30/09/2024	8,46%	8,60%	35,97 €	38,67 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)					
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE	OBLIGATIONS	IT0004735152	ITALY i 3.10% 15/09/2026	7 194 800,80	7 242 098,24
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE	OBLIGATIONS	FR0014001N38	FRENCH REPULIC 0.10% i 25/07/2031	5 916 839,71	
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE	OBLIGATIONS	DE0001030740	GERMANY 1.30% 15/10/2027	5 672 940,00	5 818 330,40
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE	OBLIGATIONS	SK4000017380	SLOVAK REPUBLIC 0.125% 17/06/2027	5 523 264,60	5 652 360,80
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE	OBLIGATIONS	FR0012993103	FRANCE 15% 25/05/2031		5 369 392,00
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE	OBLIGATIONS	DE0001102606	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	5 101 514,60	4 156 348,30
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE	OBLIGATIONS	FR001400FKA7	BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029		4 731 984,00
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE	OBLIGATIONS	FR0013451507	FRANCE 0% 25/11/2029	4 446 728,00	4 539 080,00
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE	OBLIGATIONS	IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030		4 187 002,50
OFI INVEST RENDEMENT EUROPE	OBLIGATIONS	DE0001141869	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.3% 15/10/2027	4 088 952,00	

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global de la SICAV sur les instruments financiers est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 9 539 819 euros
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** 36 383 022 euros
- Options : Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- CREDIT AGRICOLE CIB
- SOCIETE GENERALE
- GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, la SICAV Ofi Invest Rendement Europe n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les SICAV catégorisées « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

La SICAV Ofi Invest Rendement Europe n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que la SICAV Ofi Invest Rendement Europe ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le conseil d'administration du 25 novembre 2024 a coopté Monsieur Yannick LOPEZ en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Julien ROLLAND pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

Ainsi, le conseil d'administration se compose de 4 membres, à savoir :

Monsieur Geoffroy LENOIR	Président-directeur général
ABEILLE IARD & SANTE, représentée par Monsieur André PETIT	Administrateur
Monsieur Yannick LOPEZ	Administrateur
ABEILLE VIE, représentée par Monsieur Paata GUGULASHVILI	Administrateur

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours des années 2027 et 2029.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Geoffroy LENOIR

- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Président et Administrateur de la SICAV AFER SFER
- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR

Monsieur André PETIT

- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Monsieur Yannick LOPEZ

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

Monsieur Paata GUGULASHVILI

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE

Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2023-2024. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.



OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI INVEST RENDEMENT EUROPE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.21 10:15:31 +0100



Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	96 838 967,97
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	87 034 217,42
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	87 034 217,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	9 395 770,62
OPCVM	9 395 770,62
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	408 979,93
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	96 838 967,97
Créances et comptes d'ajustement actifs	666 481,79
Comptes financiers	59 147,07
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	725 628,86
Total Actif I+II	97 564 596,83

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	88 360 702,13
Report à nouveau sur revenu net	15 963,07
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	7 504 898,44
Capitaux propres	95 881 563,64
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	95 881 563,64
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	532 703,13
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	532 703,13
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	77 869,91
Concours bancaires	1 072 460,15
Sous-total autres passifs IV	1 150 330,06
Total Passifs : I+II+III+IV	97 564 596,83

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	2 053 010,11
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	56 197,82
Sous-total Produits sur opérations financières	2 109 207,93
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-21 435,82
Sous-total Charges sur opérations financières	-21 435,82
Total Revenus financiers nets (A)	2 087 772,11
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-985 898,98
Frais de gestion de la société de gestion	-985 898,98
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-985 898,98
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	1 101 873,13
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-104 500,43
Sous-total Revenus nets I = C+D	997 372,70

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	-4 912 371,90
Frais de transactions externes et frais de cession	-21 149,26
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-4 933 521,16
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	538 022,82
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-4 395 498,34
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	12 620 452,96
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-5 133,96
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	12 615 319,00
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 712 294,92
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	10 903 024,08
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	7 504 898,44

ANNEXE

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	95 881 563,64	106 974 009,45	127 592 174,28	205 564 412,36	204 129 335,96
Nombre de titres					
Actions	2 479 248,0000	2 973 507,0000	3 436 853,0000	4 505 616,0000	4 350 199,0000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	38,67	35,97	37,12	45,62	46,92
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	0,40	0,33	0,16	0,14	0,27
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-1,77	-0,58	-	-	-

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au portefeuille les valeurs jugées, par l'équipe de gestion, en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion.

D'un point de vue quantitatif, les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis. Les vues de marché sont ensuite transcrites en 6 stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité. Chaque moteur de performance est ventilé en stratégies d'investissement élémentaires qui sont quantifiables à la fois en termes de risques et de performances.

D'un point de vue qualitatif, le processus de sélection des titres repose sur :

- Une analyse « crédit » de l'émetteur ;
- Une étude de la structure du titre.

La SICAV respecte les fourchettes d'investissement sur l'actif suivantes :

- Entre 70% et 100% de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- Entre 0% et 10 % de l'actif net dans des actions ou des titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net de l'Espace Économique Européen et d'autres pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité de la SICAV.

L'exposition de la SICAV au risque de change est comprise entre 0% et 10% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle la SICAV est gérée :	Entre 0 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels la SICAV est investie :	Euro : de 90% à 100% de l'actif net Toute devise hors euro : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par la SICAV :	10% maximum de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels la SICAV est exposée :	Espace Economique Européen et zone OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Autres zones : de 0 à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,95% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation du revenu net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	106 974 009,45
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 116 310,16
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-35 030 575,94
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 101 873,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-4 933 521,16
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	12 615 319,00
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-961 851,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	95 881 563,64

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays +/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Montants exprimés en milliers	+/-					
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux	Exposition	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	87 035	77 460	1 319	8 256	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1 072	-	-	-	-1 072
Hors-bilan					
Futures	NA	-9 171	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	68 289	1 319	8 256	-1 072

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois	3 mois-1 an	1-3 ans	3-5 ans	>5 ans
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	828	-	23 007	63 200
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1 072	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	9 003	-	-18 174
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	-1 072	828	9 003	23 007	45 026

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	GBP +/-	USD +/-	JPY +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	9 499	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	140	-	-	-
Comptes financiers	-	31	11	17
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	393	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	GBP +/-	USD +/-	JPY +/-	Autres +/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-9 356	-215	-93	-
Futures options swap	3 786	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	4 462	-184	-82	17

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	87 034	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	87 034	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie		valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers			
Titres financiers donnés en pension		-	
Créances		606	
Collatéral espèces		-	
Dépôt de garantie espèces versé		606	
<i>Newedge</i>		606	
Comptes financiers		59	
<i>Société Générale</i>		59	
Opérations figurant au passif du bilan			
Dettes représentatives des titres empruntés			-
Dettes représentatives de titres donnés en pension			-
Instruments financiers à terme non compensés			-
Dettes			-
Collatéral espèces			-
Concours bancaires			1 072
<i>Société Générale</i>			1 072

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>		<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0010969550 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	<i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	5 570
FR0010730630 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST INFLATION EURO	<i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	3 826
Total					9 396

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	605 926,79
Coupons à recevoir	60 555,00
Total créances	666 481,79
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-76 477,90
Provision commission de mouvement	-1 392,01
Total dettes	-77 869,91
Total	588 611,88

Souscriptions rachats

Actions émises	437 392,0000
Actions rachetées	931 651,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010730630	OFI INVEST INFLATION EURO	2 537,00	1 507,92	3 825 593,04
FR0010969550	OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	4 923,00	1 131,46	5 570 177,58
	<i>Sous-total</i>			9 395 770,62

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Revenus nets	997 372,70
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	997 372,70
Report à nouveau	15 963,07
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 013 335,77
Affectation :	
Distribution	991 699,20
Report à nouveau du revenu de l'exercice	21 636,57
Capitalisation	-
Total	1 013 335,77
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	2 479 248,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,40
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-4 395 498,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-4 395 498,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-4 395 498,34
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-4 395 498,34
Total	-4 395 498,34
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	2 479 248,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				87 034 217,42	90,77
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				87 034 217,42	90,77
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	Admin. publique	EUR	143 000,00	106 583,50	0,11
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	Admin. publique	EUR	224 000,00	210 721,18	0,22
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	Admin. publique	EUR	436 000,00	230 666,28	0,24
BTF 0% 25/11/2031	Admin. publique	EUR	951 791,00	790 367,25	0,82
BTPS 2.15% 01/03/2072	Admin. publique	EUR	350 000,00	222 351,91	0,23
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	Admin. publique	EUR	3 610 000,00	3 545 942,78	3,70
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	Admin. publique	EUR	650 000,00	453 736,42	0,47
CNP ASSUR TF/TV PERP	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	306 012,95	0,32
COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.773% 30/04/2028	Admin. publique	EUR	1 903 000,00	1 868 458,99	1,95
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	Autre	EUR	152 000,00	78 784,57	0,08
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	Admin. publique	EUR	3 823 394,00	3 040 707,01	3,17
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	Admin. publique	EUR	4 260 000,00	3 891 211,80	4,06
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.25% 15/08/2048	Admin. publique	EUR	490 000,00	385 342,78	0,40
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.3% 15/10/2027	Admin. publique	EUR	4 200 000,00	4 181 890,66	4,36
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	Admin. publique	EUR	730 000,00	738 588,00	0,77
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 4% 04/01/2037	Admin. publique	EUR	260 256,00	315 312,32	0,33
FRANCE 0% 25/11/2030	Admin. publique	EUR	960 000,00	822 230,40	0,86
FRANCE 0.5% 25/05/2040	Admin. publique	EUR	1 314 261,00	879 110,26	0,92
FRANCE 0.5% 25/05/2072	Admin. publique	EUR	393 333,00	143 979,87	0,15
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	960 729,00	574 272,07	0,60
FRANCE 1.25% 25/05/2034	Admin. publique	EUR	2 820 000,00	2 452 587,99	2,56
FRANCE 1.5% 25/05/2050	Admin. publique	EUR	32 895,00	22 277,56	0,02
FRANCE 3% 25/05/2033	Admin. publique	EUR	2 250 000,00	2 310 423,60	2,41
FRANCE 3% 25/11/2034	Admin. publique	EUR	2 164 000,00	2 234 900,80	2,33
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	Admin. publique	EUR	787 311,00	404 930,76	0,42

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	Admin. publique	EUR	31 734,00	16 751,47	0,02
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	Admin. publique	EUR	57 342,00	47 745,93	0,05
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	Admin. publique	EUR	182 022,00	142 019,62	0,15
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	5 140 000,00	5 931 306,49	6,19
GERMANY 0% 15/08/2031	Admin. publique	EUR	108 412,00	95 088,17	0,10
GILT 4% 22/01/2060	Admin. publique	GBP	850 000,00	935 891,21	0,98
GILT 4.25% 07/09/2039	Admin. publique	GBP	740 000,00	887 544,35	0,93
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	Admin. publique	EUR	434 000,00	322 302,95	0,34
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	Finance/Assurance	EUR	790 000,00	688 676,67	0,72
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	Admin. publique	EUR	294 000,00	274 720,97	0,29
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 01/03/2038	Admin. publique	EUR	4 610 000,00	4 425 845,02	4,62
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	Admin. publique	EUR	2 760 000,00	2 898 640,80	3,02
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	1 398 000,00	1 500 752,85	1,57
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	Admin. publique	EUR	1 271 000,00	1 365 360,02	1,42
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	Admin. publique	EUR	690 094,00	645 845,17	0,67
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	Admin. publique	EUR	407 855,00	174 474,84	0,18
KINGDOM OF BELGIUM 0.9% 22/06/2029	Admin. publique	EUR	757 500,00	712 917,39	0,74
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	Admin. publique	EUR	322 381,00	207 875,24	0,22
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	Admin. publique	EUR	148 459,00	107 711,56	0,11
KINGDOM OF BELGIUM 2.75% 22/04/2039	Admin. publique	EUR	1 500 000,00	1 467 451,23	1,53
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	Admin. publique	EUR	310 000,00	228 636,03	0,24
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	Admin. publique	EUR	50 000,00	29 037,38	0,03
KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/04/2028	Admin. publique	EUR	1 300 000,00	1 267 298,77	1,32
KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	Admin. publique	EUR	828 000,00	827 664,26	0,86
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	Admin. publique	EUR	960 000,00	864 627,68	0,90
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	Admin. publique	EUR	572 000,00	411 224,83	0,43
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	Admin. publique	EUR	2 995 000,00	3 032 196,43	3,16
KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	Admin. publique	EUR	39 000,00	34 715,49	0,04
KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	Admin. publique	EUR	750 000,00	701 551,64	0,73
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	Admin. publique	EUR	56 000,00	53 244,76	0,06
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	Admin. publique	EUR	320 000,00	348 882,29	0,36
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	870 000,00	939 500,12	0,98
KINGDOM OF SPAIN i 1% 30/11/2030	Admin. publique	EUR	1 808 000,00	2 324 516,15	2,42
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	Admin. publique	EUR	650 000,00	322 088,00	0,34
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	Admin. publique	EUR	4 230 000,00	3 877 603,34	4,04
NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 587 578,30	1,66
OAT 4% 25/04/2055	Admin. publique	EUR	800 000,00	882 155,40	0,92
OAT 4% 25/04/2060	Admin. publique	EUR	340 000,00	378 132,44	0,39
ORANGE TF/TV PERP	IT/Communication	EUR	987 000,00	1 012 639,29	1,06
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	Admin. publique	EUR	2 080 000,00	1 967 114,38	2,05
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	Admin. publique	EUR	1 660 000,00	1 538 366,80	1,60
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	Admin. publique	EUR	1 333 000,00	902 438,25	0,94
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	Finance/Assurance	EUR	457 000,00	348 402,21	0,36

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	Admin. publique	EUR	138 000,00	127 729,52	0,13
REPUBLIC OF ITALY 3% 01/08/2029	Admin. publique	EUR	440 000,00	448 260,71	0,47
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	Admin. publique	EUR	256 000,00	236 931,76	0,25
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	Admin. publique	EUR	255 000,00	254 938,49	0,27
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	Admin. publique	EUR	958 000,00	997 083,75	1,04
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	Admin. publique	EUR	8 268,00	9 472,94	0,01
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	142 000,00	97 340,07	0,10
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	Admin. publique	EUR	326 000,00	247 424,35	0,26
UK TSY 4.25% 07/2055	Admin. publique	GBP	271 191,00	313 477,29	0,33
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.5% 22/07/2047	Admin. publique	GBP	1 210 000,00	837 633,28	0,87
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/07/2057	Admin. publique	GBP	1 220 000,00	786 920,69	0,82
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.625% 22/10/2071	Admin. publique	GBP	770 000,00	434 637,61	0,45
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/01/2049	Admin. publique	GBP	520 000,00	373 037,81	0,39
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 2.5% 22/07/2065	Admin. publique	GBP	1 250 000,00	959 788,13	1,00
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.25% 22/01/2044	Admin. publique	GBP	2 300 000,00	2 342 487,69	2,44
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN TSY 0.125% 31/01/2028	Admin. publique	GBP	1 520 000,00	1 627 125,43	1,70
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				9 395 770,62	9,80
<i>OPCVM</i>				9 395 770,62	9,80
OFI INVEST INFLATION EURO	Finance/Assurance	EUR	2 537,00	3 825 593,04	3,99
OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	Finance/Assurance	EUR	4 923,00	5 570 177,58	5,81
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				96 429 988,04	100,57

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée		Montant de l'exposition			
	au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 241016 GBP/EUR 1609472		13 724,41	EUR	1 042 617,01	GBP	-1 056 341,42
OVCT 241016 USD/EUR 1609479	4 262,77		EUR	219 175,20	USD	-214 912,43
OVCT 241016 GBP/EUR 1609483		102 991,34	EUR	7 800 000,00	GBP	-7 902 991,34
OVCT 241016 JPY/EUR 1609914		6 179,84	EUR	86 655,44	JPY	-92 835,28
OVCT 241016 GBP/EUR 1618427		5 090,37	EUR	391 371,84	GBP	-396 462,21
Total	4 262,77	127 985,96		9 539 819,49		-9 663 542,68

L'inventaire des instruments financiers à terme

(hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé	Quantité	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Futures				
EURO BUND	-113		191 600,00	-15 245 960,00
EURO BUXL	6	15 720,00		817 680,00
EURO SCHATZ	84	50 400,00		9 002 700,00
EURO-BTP	-62		191 580,00	-7 531 140,00
LONG GILT	32		21 537,17	3 785 541,73
Sous-Total Futures		66 120,00	404 717,17	-9 171 178,27
Total Taux d'intérêts		66 120,00	404 717,17	-9 171 178,27
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+) Devise	Montant	Devises à livrer (-) Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé	Quantité	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	30/09/2024
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	96 429 988,04
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-123 723,19
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-338 597,17
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	338 597,16
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	725 628,86
Autres passifs (-)	-1 150 330,06
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	95 881 563,64

COMPTES ANNUELS
29 SEPTEMBRE 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	101 682 570,40	126 515 306,18
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	92 261 582,95	114 359 375,47
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	92 261 582,95	114 359 375,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	9 169 512,05	11 012 953,05
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 169 512,05	11 012 953,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	251 475,40	1 142 977,66
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	251 475,40	1 142 977,66
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	11 296 390,81	19 897 098,39
Opérations de change à terme de devises	10 777 027,59	19 252 990,14
Autres	519 363,22	644 108,25
Comptes financiers	5 205 284,17	3 525 522,85
Liquidités	5 205 284,17	3 525 522,85
Total de l'actif	118 184 245,38	149 937 927,42

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	107 702 906,63	124 182 865,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2 459 527,02	5 978 584,10
Report à nouveau (a)	14 389,84	28 157,26
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 188 824,76	-3 135 802,73
Résultat de l'exercice (a, b)	986 010,72	538 370,07
Total des capitaux propres	106 974 009,45	127 592 174,28
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	251 475,41	1 142 977,67
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	251 475,41	1 142 977,67
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	251 475,41	1 142 977,67
Autres opérations	-	-
Dettes	10 780 948,20	19 501 848,99
Opérations de change à terme de devises	10 697 595,23	18 817 644,50
Autres	83 352,97	684 204,49
Comptes financiers	177 812,32	1 700 926,48
Concours bancaires courants	177 812,32	1 700 926,48
Emprunts	-	-
Total du passif	118 184 245,38	149 937 927,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	5 826 880,00	2 492 820,00
TAUX	5 826 880,00	2 492 820,00
VENTE - FUTURE - EURO BUND	2 315 520,00	2 492 820,00
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	3 511 360,00	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	8 065 880,91	17 522 731,60
TAUX	8 065 880,91	17 522 731,60
ACHAT - FUTURE - EURO BUXL	734 160,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO-OAT	492 800,00	-
ACHAT - FUTURE - LONG GILT	6 838 920,91	-
ACHAT - FUTURE - Marche a terme ferme	-	17 522 731,60
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	72 182,96	1 177,57
Produits sur actions et valeurs assimilées	48 315,00	9 631,99
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 049 888,13	2 210 142,96
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 170 386,09	2 220 952,52
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	9 858,91	31 254,39
Autres charges financières	-	1 374,78
Total (II)	9 858,91	32 629,17
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 160 527,18	2 188 323,35
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 116 373,87	1 608 478,62
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 044 153,31	579 844,73
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-58 142,59	-41 474,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	986 010,72	538 370,07

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu),

sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,95% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation du résultat net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	127 592 174,28	205 564 412,36
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 450 904,30	4 794 321,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-22 640 680,83	-50 571 184,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 119 283,83	4 107 029,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 275 092,27	-6 671 515,99
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 598 706,53	3 276 823,33
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 232 530,12	-3 629 685,51
Frais de transaction	-17 554,28	-6 035,91
Différences de change	-113 558,38	-311 099,99
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	326 795,22	-29 044 016,48
Différence d'estimation exercice N	-23 270 074,47	
Différence d'estimation exercice N - 1	-23 596 869,69	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	649 362,26	104 659,90
Différence d'estimation exercice N	139 964,60	
Différence d'estimation exercice N - 1	-509 397,66	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-527 954,40	-601 379,24
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 044 153,31	579 844,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	106 974 009,45	127 592 174,28

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	92 261 582,95	86,25
Obligations Indexées	2 180 258,48	2,04
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	90 081 324,47	84,21
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	13 892 760,91	12,99
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	84 277 261,80	78,78	4 456 417,07	4,17	1 347 645,60	1,26	2 180 258,48	2,04
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	5 205 284,17	4,87
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	177 812,32	0,17
Hors-bilan								
Opérations de couverture	5 826 880,00	5,45	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	8 065 880,91	7,54	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	9 653 641,69	9,02	8 984 103,19	8,40	73 623 838,07	68,82
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 205 284,17	4,87	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	177 812,32	0,17	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	5 826 880,00	5,45
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	8 065 880,91	7,54

Répartition par devise

	GBP	%	USD	%	JPY	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	9 216 130,33	8,62	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	660 314,27	0,62	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	31 076,78	0,03	10 921,47	0,01	16 841,75	0,02

Répartition par devise (suite)

	GBP	%	USD	%	JPY	%	Autres	%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	10 095 161,39	9,44	264 187,93	0,25	-	-	-	-
Comptes financiers	177 812,32	0,17	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	6 838 920,91	6,39	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Achat à terme de devises	334 201,75
Contrepartie vente à terme de devises	10 442 825,84
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	435 608,22
Coupons à recevoir	83 755,00
Total créances	11 296 390,81
Dettes	
Vente à terme de devises	-10 359 349,32
Contrepartie achat à terme de devises	-338 245,91
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-82 892,07
Provision commission de mouvement	-460,90
Total dettes	-10 780 948,20
Total	515 442,61

Souscriptions rachats

Actions émises	147 318,0000
Actions rachetées	610 664,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO007030663	OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE PART ID	6 442,00	610,55	3 933 163,10
FRO010969550	OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	4 923,00	1 063,65	5 236 348,95

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	14 389,84	28 157,26
Résultat	986 010,72	538 370,07
Total	1 000 400,56	566 527,33
Affectation		
Distribution	981 257,31	549 896,48
Report à nouveau de l'exercice	19 143,25	16 630,85
Capitalisation	-	-
Total	1 000 400,56	566 527,33
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 973 507,0000	3 436 853,0000
Distribution unitaire	0,33	0,16
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 459 527,02	5 978 584,10
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 188 824,76	-3 135 802,73
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 729 297,74	2 842 781,37
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	2 842 781,37
Capitalisation	-1 729 297,74	-
Total	-1 729 297,74	2 842 781,37

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/09/2023	30/09/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 973 507,0000	3 436 853,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	106 974 009,45	127 592 174,28	205 564 412,36	204 129 335,96	182 664 189,12
Nombre de titres					
Actions	2 973 507,0000	3 436 853,0000	4 505 616,0000	4 350 199,0000	3 880 177,0000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	35,97	37,12	45,62	46,92	47,07
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	0,33	0,16	0,14	0,27	0,46
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-0,58	-	-	-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			92 261 582,95	86,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			92 261 582,95	86,25
ASSICURAZIONI GENERALI VAR 08/06/2048	EUR	700 000,00	706 981,52	0,66
ATF NETHERLANDS BV VAR PERPETUAL	EUR	1 600 000,00	870 132,73	0,81
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	EUR	143 000,00	91 364,05	0,09
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	EUR	224 000,00	193 554,17	0,18
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	EUR	436 000,00	184 514,18	0,17
BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029	EUR	4 800 000,00	4 717 297,97	4,41
BTF 0% 25/11/2031	EUR	951 791,00	732 308,00	0,68
BTPS 2.15% 01/03/2072	EUR	350 000,00	178 654,04	0,17
BTPS 3.25% 01/03/2038	EUR	2 920 000,00	2 416 258,29	2,26
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	EUR	2 600 000,00	2 386 945,49	2,23
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	EUR	650 000,00	369 908,36	0,35
CNP ASSUR TF/TV PERP	EUR	300 000,00	305 820,59	0,29
COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.773% 30/04/2028	EUR	1 903 000,00	1 762 933,58	1,65
ESSILORLUXOTTICA 0.375% 27/11/2027	EUR	1 800 000,00	1 577 096,88	1,47
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	EUR	152 000,00	65 535,86	0,06
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	1 386 611,00	924 025,22	0,86
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	EUR	3 473 394,00	2 486 706,97	2,32
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	EUR	2 362 000,00	1 965 018,66	1,84
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.25% 15/08/2048	EUR	490 000,00	343 089,91	0,32
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	EUR	1 690 000,00	1 563 902,08	1,46
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 4% 04/01/2037	EUR	630 000,00	719 036,78	0,67
FRANCE 0.5% 25/05/2040	EUR	2 344 261,00	1 418 019,14	1,33
FRANCE 0.5% 25/05/2072	EUR	393 333,00	122 954,69	0,11
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	1 670 729,00	894 150,97	0,84
FRANCE 1.5% 25/05/2031	EUR	5 860 000,00	5 218 088,88	4,88
FRANCE 1.5% 25/05/2050	EUR	32 895,00	20 381,70	0,02
FRANCE 3% 25/05/2033	EUR	260 000,00	254 388,60	0,24
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	EUR	787 311,00	362 520,83	0,34
FRANCE REPUBLIC 0% 25/02/2027	EUR	990 000,00	890 217,90	0,83
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	EUR	31 734,00	15 000,17	0,01
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	EUR	57 342,00	44 099,67	0,04
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	EUR	182 022,00	130 751,58	0,12
GERMANY 0% 15/08/2031	EUR	108 412,00	87 705,31	0,08
GILT 4% 22/01/2060	GBP	850 000,00	854 484,29	0,80
GILT 4.25% 07/09/2039	GBP	740 000,00	806 500,15	0,75
GROUPAMA SA VAR PERPETUAL	EUR	1 100 000,00	1 125 437,59	1,05
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	EUR	4 370 000,00	4 044 461,13	3,78
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	EUR	434 000,00	269 362,36	0,25

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	EUR	790 000,00	602 783,74	0,56
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	EUR	5 054 000,00	4 227 014,81	3,95
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	EUR	1 220 000,00	1 209 221,83	1,13
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	1 398 000,00	1 322 031,53	1,24
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	EUR	171 000,00	157 757,88	0,15
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	EUR	690 094,00	608 725,02	0,57
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	EUR	695 912,00	533 743,63	0,50
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	EUR	407 855,00	139 673,71	0,13
KINGDOM OF BELGIUM 0.9% 22/06/2029	EUR	757 500,00	671 283,46	0,63
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	EUR	2 170 000,00	1 810 129,57	1,69
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	EUR	322 381,00	182 042,07	0,17
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	EUR	148 459,00	94 830,29	0,09
KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	EUR	400 000,00	319 206,80	0,30
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	EUR	310 000,00	203 160,16	0,19
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	EUR	50 000,00	23 815,64	0,02
KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/04/2028	EUR	1 300 000,00	1 195 008,38	1,12
KINGDOM OF SPAIN 1.5% 30/04/2027	EUR	294 000,00	276 737,33	0,26
KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	EUR	828 000,00	808 732,17	0,76
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	EUR	780 000,00	625 236,70	0,58
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	EUR	572 000,00	343 298,65	0,32
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	3 015 000,00	2 795 821,06	2,61
KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	EUR	39 000,00	29 873,95	0,03
KINGDOM OF SPAIN 2.75% 31/10/2024	EUR	530 000,00	537 605,72	0,50
KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	EUR	750 000,00	608 734,01	0,57
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	EUR	56 000,00	44 816,63	0,04
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	EUR	320 000,00	313 496,28	0,29
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	EUR	920 000,00	885 294,13	0,83
KINGDOM OF SPAIN i 1% 30/11/2030	EUR	1 808 000,00	2 180 258,48	2,04
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	EUR	650 000,00	267 683,00	0,25
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	EUR	4 230 000,00	3 619 426,78	3,38
NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	EUR	1 700 000,00	1 482 588,63	1,39
OAT 4% 25/04/2055	EUR	800 000,00	828 508,50	0,77
OAT 4% 25/04/2060	EUR	340 000,00	352 408,51	0,33
ORANGE TF/TV PERP	EUR	1 451 000,00	1 448 044,64	1,35
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	EUR	2 080 000,00	1 722 643,20	1,61
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	EUR	565 290,00	459 824,65	0,43
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	EUR	1 660 000,00	1 381 723,86	1,29
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	EUR	1 333 000,00	736 134,18	0,69
REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	EUR	4 150 000,00	3 931 298,17	3,68
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	EUR	457 000,00	286 010,64	0,27
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	EUR	138 000,00	109 482,77	0,10
REPUBLIC OF ITALY 3% 01/08/2029	EUR	440 000,00	414 073,38	0,39
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	EUR	256 000,00	202 448,71	0,19
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	EUR	255 000,00	222 937,59	0,21
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	EUR	958 000,00	917 722,73	0,86

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	EUR	94 843,00	59 695,00	0,06
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	EUR	8 268,00	8 439,03	0,01
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	852 000,00	492 154,35	0,46
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	EUR	326 000,00	214 054,72	0,20
SUMMIT GERMANY LTD 2% 31/01/2025	EUR	350 000,00	331 544,50	0,31
UK TSY 4.25% 07/2055	GBP	900 000,00	950 173,46	0,89
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.5% 22/07/2047	GBP	1 210 000,00	738 700,93	0,69
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/07/2057	GBP	1 220 000,00	702 201,72	0,66
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.625% 22/10/2071	GBP	770 000,00	389 054,20	0,36
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 1.75% 22/01/2049	GBP	520 000,00	330 982,28	0,31
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN 2.5% 22/07/2065	GBP	1 250 000,00	867 926,14	0,81
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN NOTHERN IS 3.25% 22/01/2044	GBP	2 300 000,00	2 111 944,89	1,97
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN TSY 0.125% 31/01/2028	GBP	1 520 000,00	1 464 162,27	1,37
UNNIM BANC SA FRN PERPETUAL	EUR	1 350 000,00	1 347 645,60	1,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			9 169 512,05	8,57
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 169 512,05	8,57
AVIVA INVESTORS CREDIT EUROPE	EUR	6 442,00	3 933 163,10	3,68
OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	EUR	4 923,00	5 236 348,95	4,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Contrats financiers			-0,01	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-0,01	-
Appel marge EUR	EUR	-169 040,01	-169 040,01	-0,16
Appel marge GBP	GBP	25 220,00	29 075,40	0,03
EURO BUND 1223	EUR	-18,00	44 640,00	0,04
EURO BUXL 1223	EUR	6,00	-42 960,00	-0,04
EURO-BTP FU 1223	EUR	-32,00	177 760,00	0,17
EURO-OAT FU 1223	EUR	4,00	-10 400,00	-0,01
LONG GILT 1223	GBP	63,00	-29 075,40	-0,03
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			11 296 390,81	10,56
Dettes			-10 780 948,20	-10,08
Comptes financiers			5 027 471,85	4,70
ACTIF NET			106 974 009,45	100,00



OFI INVEST RENDEMENT EUROPE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 septembre 2024)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2024**

OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.21 10:15:25 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS
328 677 950 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025 A 11h

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Rémunérations allouées ;
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice ;
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;

OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS
328 677 950 RCS Paris

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025

EN MATIERE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Deuxième résolution

Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2023-2024.

Quatrième résolution

Résultats et affectation des sommes distribuables

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2023-2024 de **7 504 898,44 €**.

Les **sommes distribuables** au titre du revenu net pour l'exercice clos s'élèvent à : **1 013 335,77€**.

Les **sommes distribuables** au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à : **-4 395 498,34€**.

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « Affectation des sommes distribuables ».

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux revenus nets :

- Distribution de la somme de **991 699,20 euros**
- Report à nouveau du revenu de l'exercice de la somme de **21 636,57 euros**

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

- Capitalisation de la somme de **-4 395 498,34 euros**

Sur la base de cette répartition, le dividende net par action est donc arrêté à **0,40€**.

L'assemblée Générale, constate qu'un acompte de 0,40 €, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 10 décembre 2024 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 25 novembre 2024.

L'assemblée Générale donne expressément acte au Conseil d'Administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net au titre du résultat net	Dividende net au titre des plus-values nettes	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2020-2021	0,14	-	-	0,14
2021-2022	0,16	-	-	0,16
2022-2023	0,33	-	-	0,33

Cinquième résolution

Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

L'Assemblée générale décide de ratifier la cooptation, par le Conseil d'administration de la SICAV réuni le 25 novembre 2024, de Monsieur Yannick LOPEZ en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Julien ROLLAND démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2027.

Sixième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.